



COMMUNE DE SAINT-YVI
DELIBERATION N°2023-49

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du
30 juin 2023

Nombre de conseillers :

En exercice 21
Présents 12
Votants 16

Date de la séance : 30 juin 2023

Date de la convocation : 23 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi – 29140, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy PAGNARD, Maire.

Etaient présents : PAGNARD G., PELIZZA A., GAVAIRON A., ALTERO R., MAHE E., NIQUE C., BOURDON J.-Cl., LE MELL B., DANARD P., KERHERVE J., COTTEN A.-H., CASTERAS L.

Etaient absents ayant donné procuration à :

- FRANCOIS B., excusée, a donné procuration à BOURDON J.-Cl.
- PRUD'HOMME H., excusée, a donné procuration à CASTERAS L.
- GUILLOU D., excusé, a donné procuration à DANARD P.
- HUON E., excusée, a donné procuration à GAVAIRON A.

Etaient absents excusés : BIZIEN E., LE COZ T., LE NAOUR L., LE MAO H., TOULARASTEL Ph.

Lydie CASTERAS a été désignée secrétaire de séance.

OBJET 3 : ENFANCE-JEUNESSE – TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2023-2024

Conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, les collectivités territoriales peuvent fixer le prix des repas servis aux élèves.

La seule limite posée par le décret, est que « ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service.

La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté prévoit une aide financière aux communes rurales qui instaurent une tarification sociale pour leur cantine scolaire. Depuis le 1er avril 2021, les communes éligibles à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale qui mettent en place une grille tarifaire sociale peuvent bénéficier d'une subvention de l'Etat de 3 € par repas.

La grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches, calculées selon le quotient familial. La ou les tranches les plus basses de cette tarification ne doit(vent) pas dépasser 1 € par repas. L'aide est versée pour chaque repas servi à un tarif inférieur ou égal à 1 €.

L'Etat s'engage auprès de la collectivité au versement de cette aide pendant 3 ans au travers de la signature d'une convention.

La commission des Affaires Scolaires, Enfance-Jeunesse s'est réunie le 15 juin dernier et propose au Conseil municipal d'adopter les tarifs de restauration scolaire comme suit :

Tranches	Quotient familial	Tarif par repas	Aide Etat	Reste à charge communal*	Part communale*
Q1	Q < 450€	0.75 €	3.00 €	3.18 €	46 %
Q2	451 < Q < 800€	0.90 €	3.00 €	3.03 €	44 %
Q3	800€ < Q < 900€	1.00 €	3.00 €	2.93 €	42 %
Q4	901€ < Q < 1200€	3.85 €		3.08 €	44 %
Q5	Q > 1201 €	4.10 €		2.83 €	41%
Q6	Enfant extérieur	4.45 €		2.48 €	36 %
Q7	Repas occasionnel	4.55 €		2.38 €	34 %

*Le coût de revient d'un repas est estimé pour l'année 2022 à 7,10 € /repas.

** Le tarif extérieur ne s'applique pas pour les familles dont les parents ont une activité professionnelle sur la commune.

Tranches	Catégories	Tarif par repas	Reste à charge communal*	Part communale*
Q8	Agents restauration	4.35 €	2.58 €	37%
Q9	Personnel communal	5.45 €	1.48 €	21%
Q10	Enseignants	6.55 €	0.38 €	5%
Q11	Autres personnes	6.93 €	0.00 €	0%

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la poursuite de la mesure « Cantine à 1€ » en partenariat avec l'Etat dans le cadre de la convention triennale conclue en 2022 ;
- D'approuver les tarifs 2023-2024 du service de restauration scolaire tels que présentés ci-dessus.

Pour	16	PAGNARD G., PELIZZA A., GAVAIROU A., ALTERO R., MAHE E., NIQUE C., BOURDON J.-Cl., LE MELL B., DANARD P., KERHERVE J., COTTEN A.-H., CASTERAS L., FRANCOIS B., PRUD'HOMME H., GUILLLOU D., HUON E.
Contre	0	
Abstention	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Pour copie conforme au registre

A Saint-Yvi, le 30 juin 2023
 Le Maire, Guy PAGNARD